



**HAL**  
open science

## La place de la Théologie dans les classifications bibliographiques françaises (XVIIe-XVIIIe s.)

Valérie Neveu

► **To cite this version:**

Valérie Neveu. La place de la Théologie dans les classifications bibliographiques françaises (XVIIe-XVIIIe s.). 2009. halshs-00476355

**HAL Id: halshs-00476355**

**<https://shs.hal.science/halshs-00476355>**

Preprint submitted on 26 Apr 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Centre de recherches historiques de l'Ouest (CERHIO-UMR CNRS 6258)  
Site d'Angers

Séminaire ALMA 2009-2010 : les raisons classificatoires

Séance du 17 décembre 2009

**La place de la Théologie dans les classifications bibliographiques françaises**

(XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)

Valérie Neveu

(Université d'Angers)

### Introduction

Les bibliographes, libraires et bibliothécaires français de l'Ancien Régime recouraient, pour organiser les collections qui leur étaient confiées ou pour répertorier les publications savantes, à des systèmes de classement méthodiques qui nous sont connus par les catalogues de bibliothèques institutionnelles, les catalogues de ventes de collections privées et les travaux de bibliographie spécialisée. Ces sources, abondantes à partir du dernier quart du XVII<sup>e</sup> s., montrent la prédominance écrasante d'un système bibliographique commun<sup>1</sup> qui se caractérise par l'organisation méthodique des sciences en quelques divisions ou classes principales, généralement au nombre de cinq, celles-ci étant disposées dans un ordre stable qui commence par la Théologie<sup>2</sup>.

C'est bien le premier rang assigné à cette classe qui frappe d'abord l'observateur. Ce choix classificatoire, que l'on a cherché très vite à expliquer à la lumière du contexte idéologique de l'époque qui l'a vu naître, apparaît avant tout comme la mise en application dans les bibliothèques d'un ordre mental conférant à la science divine la primauté sur toutes les autres sciences. Que l'on y ajoute la deuxième place tout aussi constante de la Jurisprudence, et l'on sera tenté d'y voir le reflet classificatoire d'un ordre religieux et politique<sup>3</sup> consacrant ce qu'on appellera plus tard « l'alliance du trône et de l'autel ».

---

<sup>1</sup> Ce système, qui ne porte pas de nom particulier sous l'Ancien Régime, est généralement connu aujourd'hui comme la « classification des libraires de Paris ». Cette classification, fixée par Gabriel Martin au début du XVIII<sup>e</sup> s., dans l'ordre Théologie / Jurisprudence / Sciences et arts / Belles-Lettres / Histoire, appartient d'ailleurs autant aux bibliothécaires qu'aux libraires. Elle coexistait sous l'Ancien Régime avec d'autres classifications analogues, notamment celle de la Bibliothèque royale, qui avait choisi l'ordre Théologie / Jurisprudence / Histoire / Sciences et arts / Belles-Lettres. Dans la suite de cet article, j'utiliserai souvent l'expression « classification commune » pour désigner toutes ces classifications apparentées.

<sup>2</sup> C'est bien sous l'angle de la *science divine* que les classifications anciennes envisagent les ouvrages religieux. Les classifications contemporaines (telles que la CDD ou la CDU) ajoutent ou substituent au mot *Théologie* les termes *Religion* ou même *Religions* – un changement lexical très significatif : notre époque ne se représente plus l'étude du divin comme une science, mais met plutôt en avant la dimension anthropologique du phénomène religieux dans sa diversité.

<sup>3</sup> Pourvu que l'on admette que la classe de Jurisprudence est une traduction classificatoire du pouvoir de la monarchie française, ce qui est fort discutable : certes, on y trouve la législation royale et les traités sur la puissance temporelle des souverains – mais après le droit canonique et le droit civil romain. Par ailleurs, la science de la politique *stricto sensu* est classée en Sciences et arts.

Cette interprétation semble si évidente qu'elle a fait l'unanimité parmi les bibliographes et les historiens, depuis le XVIII<sup>e</sup> s. et ses premières « théorisations rétrospectives »<sup>4</sup> de la classification, jusqu'aux travaux des historiens contemporains qui ont renouvelé l'histoire des bibliothèques dans ces dernières décennies<sup>5</sup>. La cause paraît entendue : la première place de la Théologie s'explique suffisamment par le poids de la religion dans la société d'Ancien Régime ; quant au détail des subdivisions, qui oppose théologie orthodoxe et théologie hétérodoxe, il découle d'une vision du monde strictement catholique qui impose à la classification bibliographique les jugements de valeur de l'Église.

Les caractéristiques des classifications d'Ancien Régime étant bien connues, pourquoi revenir sur ce sujet apparemment rebattu ? Si j'ai voulu rouvrir ce dossier, c'est qu'il m'a semblé qu'il était possible de tirer de nouvelles conclusions d'un réexamen attentif des sources (catalogues et écrits de théoriciens), ceci en les replaçant dans une perspective chronologique qui a pu être un peu négligée jusqu'ici, tant la tentation est grande de prendre les classifications d'Ancien Régime comme « un bloc ». Cette relecture des sources permet de mettre en lumière des relations plus complexes qu'on ne le croit généralement entre les classifications bibliographiques et la place de la religion (voire *des* religions) dans la société française des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

L'ensemble des résultats obtenus au terme de cette recherche dépassant de loin le format de la collection ALMA en ligne, le présent article ne traitera que d'un premier axe de réflexion : la question fondamentale de l'ordre des classes bibliographiques et de la première place de la théologie. Constatant qu'il a existé, au XVII<sup>e</sup> et au début du XVIII<sup>e</sup> s., des classifications ne respectant pas ce schéma, je me suis demandé comment ces systèmes divers se sont effacés, et quels sont les facteurs qui ont favorisé le ralliement de presque tous les gens du livre à un système bibliographique commun plaçant en tête la théologie ; un ordre qui a, de plus en plus, fait figure d'« évidence » et de norme.

Deux autres axes de recherche (représentation des différentes religions ou des différents courants religieux au sein du christianisme au sein de la classification commune ; impact du mouvement des idées sur la classification traditionnelle au siècle des Lumières et pendant la Révolution) feront l'objet de publications ultérieures.

## **1. Le premier rang de la Théologie : une évidence ? Origine et signification d'un consensus**

Les historiens du livre et théoriciens de la bibliographie ont constamment invoqué – et ceci dès la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> s. – le respect dû à la religion, ou, dit en termes plus modernes, le poids de la religion dans les mentalités, pour justifier ou simplement expliquer la prééminence de la théologie dans les classifications bibliographiques françaises.

Cette explication ne paraît pas contestable ; il faut cependant la nuancer et la replacer dans un cadre chronologique. Différentes options ont été avancées par les bibliographes et offertes aux classificateurs, avant leur ralliement massif à la classification commune plaçant la théologie en tête. D'autre part, aux raisons idéologiques qui ont pu motiver ce choix

---

<sup>4</sup> Je reprends ici l'expression de Laurent Portes, « L'ordre des livres selon Nicolas Clément », dans *Mélanges autour de l'histoire des livres imprimés et périodiques* / dir. B. Blasselle et L. Portes, Paris : BnF, 1998 p. 64-92, note 14 (p. 72). Cette quête du sens à donner à la classification fait l'objet d'une autre recherche dont je ne présenterai pas ici les conclusions.

<sup>5</sup> Voir notamment l'*Histoire des bibliothèques françaises*, t. I et II, Paris, Cercle de la Librairie, 1988-1989.

s'ajoutent des raisons pratiques sur lesquelles il convient, me semble-t-il, d'insister. Elles sont en effet fondamentales pour comprendre la genèse et l'évolution d'un système créé avant tout pour répondre aux besoins professionnels de deux métiers du livre : bibliothécaires et libraires.

### ***La première place de la théologie, un choix général au XVII<sup>e</sup> s.***

Le règne de Louis XIV voit un progrès majeur dans l'organisation des bibliothèques : l'élaboration, pour de grandes collections publiques ou privées, de cadres de classement systématiques rationnels, détaillés et parfaitement adaptés aux fonds qu'ils doivent décrire. Ces classifications sont évidemment le reflet, au niveau des bibliothèques, du grand effort de mise en ordre des sciences, des lettres et des arts de l'âge classique. Bibliothèque royale, bibliothèque de Mgr Le Tellier, bibliothèque De Thou (dans son dernier état) adoptent un même système à cinq divisions principales<sup>6</sup>. L'ordre de ces divisions peut varier, mais on retrouve régulièrement en tête Théologie et Jurisprudence. Les bibliothécaires savants de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ont achevé de systématiser une pratique attestée antérieurement : les bibliographes du règne de Louis XIII travaillaient déjà sur une base bien assise, qui amenait à réserver une division principale, ou un groupe de subdivisions, à la théologie, et à placer celle(s)-ci au premier rang.

Bien entendu, ce constat ne résout pas la question posée initialement (pourquoi et comment la première place dévolue à la théologie ?) mais ne fait que la repousser plus haut dans le temps. L'étude des jalons qui relient les systèmes de l'âge classique aux premiers travaux bibliographiques de la fin du Moyen Âge et du XVI<sup>e</sup> s. dépassant le cadre de cette étude, je me contenterai de renvoyer à l'abondante bibliographie parue sur le sujet.<sup>7</sup> Je me bornerai simplement à remarquer que, parmi les différentes possibilités qui leur étaient offertes, les bibliographes français des règnes de Louis XIII et Louis XIV surent assez vite adopter un parti cohérent et rationnel. Leur premier choix fut de privilégier l'ordre méthodique pour leurs catalogues<sup>8</sup>, alors que des travaux bibliographiques antérieurs recouraient volontiers à l'ordre alphabétique des auteurs<sup>9</sup>. Il fallait ensuite définir les 'facultés' (disciplines) et décider de leur ordre. On remarque que les choix se sont d'emblée concentrés sur un système commun, commençant par la théologie et continuant par la jurisprudence, tandis que les autres systèmes bibliographiques restaient marginaux.

La question qui se pose à l'historien est donc de savoir par quels canaux et au nom de quels principes la plupart des bibliographes se sont ralliés à ce consensus, alors qu'il n'existait aucune injonction officielle en la matière. On expliquera ce phénomène d'abord par l'imitation de modèles, ces modèles eux-mêmes étant influencés par le contexte culturel qui ne pouvait que favoriser le choix de la Théologie comme division principale de la classification. Historiquement, les bibliothèques occidentales ont été d'abord religieuses : ce

---

<sup>6</sup> Cf. deuxième catalogue de Nicolas Clément pour la bib. royale (resté manuscrit, consultable à la BnF cotes Hémicycle 24-38) et catalogues imprimés de De Thou et Le Tellier : *Catalogus bibliothecae Thuanae* (1679), *Bibliotheca Telleriana* (1693).

<sup>7</sup> Voir diverses études consacrées aux classifications anciennes dans : *Tous les savoirs du monde : encyclopédies et bibliothèques, de Sumer au XXI<sup>e</sup> s.*, Paris : BN-Flammarion, 1996 ; *Le livre dans l'Europe de la Renaissance (colloque de Tours)*, Paris, Cercle de la Librairie, 1988 ; *Le pouvoir des bibliothèques : la mémoire des livres en Occident*, dir. M. Baratin, C. Jacob, Paris, Albin Michel, 1996 ; *Histoire des bibliothèques françaises*, t. I et II, Paris, Cercle de la Librairie, 1988-1989 ; *Histoire de l'édition française*, même éd., t. I, 1983.

<sup>8</sup> Au XVII<sup>e</sup> s., on opère généralement une première répartition des livres par formats décroissants, puis on classe par matières. Au XVIII<sup>e</sup> s., on préférera un classement par matières tous formats confondus.

<sup>9</sup> Les *Bibliothèques françaises* de La Croix du Maine et Du Verdier sont classées aux pré-noms. Les deux éditions du catalogue de la bibliothèque bodléienne publié par Th. James passent d'un classement par facultés puis alphabétique (1605) à un ordre entièrement alphabétique (1620).

modèle clérical devait nécessairement peser fortement dans la constitution des bibliothèques de l'époque moderne, que leurs propriétaires soient des clercs ou des laïcs. Encore faut-il définir la nature de cette influence : était-elle inconsciente ou revendiquée ? Les bibliothécaires ont-ils expliqué leurs classifications, ont-ils laissé un témoignage sur les choix qu'ils ont été amenés à faire ?

Fort peu l'ont fait dans les premières décennies d'usage de la classification commune, si l'on excepte quelques auteurs ecclésiastiques théoriciens<sup>10</sup>. Les préfaces aux catalogues de la fin du XVII<sup>e</sup> s. (quand elles existent) ne s'attardent pas à expliquer le pourquoi des divisions ni leur ordre de succession : le cadre de classement est supposé suffisamment connu du lecteur savant auquel s'adresse le catalogue pour qu'on se dispense de le justifier<sup>11</sup>. On admettra volontiers que, comme l'on dit ultérieurement les historiens de la classification, la plupart des bibliographes pensaient effectivement que la révérence due à la théologie devait se traduire par une place particulière dans la classification. Mais ils ne le disent pas<sup>12</sup> : est-ce parce qu'ils ne ressentent pas le besoin d'exprimer ce qui leur semble une « évidence » ? C'est précisément cette notion d'évidence que nous avons entrepris de discuter, à la lumière des positions divergentes attestées à cette époque, notamment à travers le cas de Prosper Marchand que nous verrons plus loin.

### ***La première place de la théologie, un ordre naturel ?***

Nous l'avons dit, les bibliographes du XVII<sup>e</sup> s. sont peu disert sur la construction de leur classification. Est-ce à dire qu'ils ne proposent à leurs lecteurs aucune théorie d'ensemble, aucune clé pour la compréhension de leur système ? Certes non. L'examen des sources permet d'identifier la présence discrète, mais récurrente et durable, sur plus d'un siècle<sup>13</sup>, d'une notion qui semble être au cœur de la conception des systèmes bibliographiques : celle de « naturel », ce qualificatif étant accolé généralement à « simple » ou « facile ». Ce mot qui semble se suffire à lui-même dans l'esprit des classificateurs les dispense souvent de justifier leur système de manière plus précise. Mais qu'entend-on exactement par là ? On voit bien que ce terme, apparemment limpide, ne nous apporte pas directement l'explication que nous demandons aux classificateurs, en particulier en ce qui concerne la place de la théologie. Le concept de « naturel » est en effet beaucoup plus ambigu et plus complexe qu'il ne semble au premier abord. Selon le sens que l'on donnera au mot, on pourra tirer des conclusions bien différentes quant aux choix, plus ou moins inconscients, qui sous-tendent l'élaboration des classifications du XVII<sup>e</sup> s.

La première acception, la plus large, ouvre la voie à toutes les interprétations philosophiques ou théologiques. La nature, c'est, selon les deux premières définitions du Littré « l'ensemble de tous les êtres qui composent l'univers » ou « l'ordre établi dans l'univers ou système des lois qui président à l'existence des choses et à la succession des êtres ». Pour un philosophe du XVII<sup>e</sup> s., la nature ne peut être pensée en dehors du plan divin, par définition parfait et donc suprêmement rationnel. Dans ce plan, l'homme occupe une place particulière : bien que

---

<sup>10</sup> Comme les jésuites Claude Clément (*Musaei... instructio*, 1635) ou Jean Garnier, qui a d'ailleurs son propre système bibliographique (*Systema bibliothecae collegii Parisiensis S.J.*, 1678).

<sup>11</sup> Cf. préface à la *Bibliotheca Telleriana ; Discours préliminaire sur l'édition du catalogue de la bibliothèque du Roy* par Nicolas Clément (1702), publié par Léopold Delisle, « Notice sur les anciens catalogues des livres imprimés de la Bibliothèque du roi », In: *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1882, tome 43, pp. 165-201.

<sup>12</sup> Ce type d'argument devait néanmoins circuler oralement dans le milieu des libraires, selon le témoignage de Prosper Marchand (cf. *infra*).

<sup>13</sup> Cf. G. Naudé, *Advis pour dresser une bibliothèque* (1627) ; l'abbé Jourdain, *Mémoire...* (1739) *Op. cit.* ; J. Garnier (S.J.), *Systema...*, Caput IV, *Ratio ordinis, quo dispositi sunt libri singularium partium*, p. 12 ; Mercier (futur abbé de Saint-Léger), *Journal encyclopédique*, nov. 1760, p. 110-117 « Observations en forme de lettre sur l'Essai... » et déc. 1760, p. 120-132 « Suite des Observations... ». Etc.

déchu, il est capable de connaître Dieu par la Révélation et par le don de la raison. Ainsi, en exerçant ses facultés mentales, il peut, au moins en partie, comprendre le plan divin et l'ordre de la nature. Voilà qui nous ramène à la classification, qu'il s'agisse de classification des sciences ou plus modestement de classification des bibliothèques.

Dès lors, un système bibliographique « naturel » pourrait bien être celui qui s'accorde le mieux avec le plan divin. Mais par quel moyen le classificateur arrivera-t-il à découvrir ce système naturel de classification ? Incontestablement par l'exercice individuel de la raison, elle aussi faculté naturelle de l'homme dans la mesure où elle lui est garantie par Dieu. Dans ce sens, le naturel est aussi le « simple » et le « facile », puisque l'impression de faire les choses simplement, facilement, clairement, de ne rien « forcer », est la marque d'un raisonnement juste, de l'avis unanime des philosophes et des écrivains de l'âge classique.

D'où la naissance d'un consensus classificatoire : si « le bon sens est la chose du monde la mieux partagée », les bibliographes en arriveront tout « naturellement » à s'entendre sur un système commun, qui sera un reflet du plan divin en même qu'un hommage à Dieu. La Théologie y occupera alors nécessairement une place éminente<sup>14</sup>, soit, dans la tradition française, la première place<sup>15</sup>.

Le « naturel » entendu en ce sens par les hommes du XVII<sup>e</sup> s. apparaît à nos yeux de modernes comme bien plus « culturel » que naturel. Les classificateurs d'Ancien Régime, croyant trouver le naturel, ne rencontrent en fait qu'un cadre de pensée préétabli découlant des croyances et des préjugés de leurs contemporains. C'est ainsi que l'on peut dire, à la suite des historiens du livre et des bibliothèques, que les classifications ne sont pas un cadre neutre mais reflètent la vision du monde d'une époque.

Mais la notion de « naturel » peut être interprétée d'une deuxième manière, celle-ci beaucoup plus pragmatique. Si le *naturel* est ce qui découle de la *nature* des choses, une classification bibliographique *naturelle* sera celle qui s'appuie sur la *nature* des livres et des bibliothèques, donc leur typologie et leur contenu, et non sur l'ordre du monde en général. À l'inverse des classifications d'inspiration philosophique, cette classification pragmatique sera construite *a posteriori*, au vu des ouvrages à classer, et non *a priori* en fonction d'idées abstraites et philosophiques que tous ne partagent pas.

Or, la prépondérance de la théologie dans les bibliothèques au début du XVII<sup>e</sup> s. est un fait culturel mais aussi objectif, fondé sur des éléments matériels et tangibles. La théologie représente 30% et le premier rang de la production éditoriale, et elle figure dans une proportion très importante dans les bibliothèques savantes, non seulement parce que la majorité des bibliothèques sont religieuses, mais aussi parce que la religion constitue la première référence culturelle pour les hommes de savoir, même laïcs<sup>16</sup>.

---

<sup>14</sup> Cette prééminence en dignité n'implique pas forcément que la Théologie soit considérée, du point de vue philosophique, comme la *source* des autres sciences. C'est une question sur laquelle la classification des libraires ne se prononce pas. Ce qu'H.-J. Martin résumait ainsi : « *Affirmant la primauté de la théologie, [la classification] n'en fait pas découler le reste des connaissances* », « Classements et conjonctures », *art. cit.*, p. 441.

<sup>15</sup> Les Français n'ont généralement pas retenu la solution inverse qui consisterait à placer la théologie en dernier, comme un couronnement apporté aux autres sciences. Tel était pourtant le choix fait à la bibliothèque de l'Escurial par Arias Montanus. Avant lui, Gesner, dans *Pandectarum libri XXI*, 1548, avait attribué la classe 21 à la théologie. Le premier catalogue De Thou, de 1617, présente la même disposition qui fait figure d'exception dans le paysage français (mais aucun indice ne révèle une influence ou intention particulière guidant ce choix).

<sup>16</sup> Cf. H.-J. Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII<sup>e</sup> s.*, Genève, 1969, T. I, p. 498. Pour le monde de la robe, « pas de bibliothèque, pas de 'culture' pourrait-on dire sans collection patrologique, sans recueil conciliaire ».

On peut envisager une autre raison, purement matérielle et pratique, qui amène à installer théologie (et jurisprudence) en tête de classement : les ouvrages religieux, de même que les ouvrages juridiques qui leur font suite dans les classifications, sont aussi ceux pour lesquels l'in-folio, format noble et coûteux, constitue le format de prédilection<sup>17</sup>. Bien sûr, il existe des ouvrages religieux de tous formats, mais l'in-folio convient particulièrement aux grandes collections de référence : bibles, Pères de l'Église, conciles... Or il est de coutume, au XVII<sup>e</sup> s., de recenser les bibliothèques par ordre décroissant de formats, soit fol., in-4°, in-8°/in-12. Les grandes publications religieuses se retrouvent ainsi forcément citées les premières, du fait même de leurs caractéristiques éditoriales<sup>18</sup>.

Ainsi, la « nature » même des bibliothèques savantes, tant du point de vue de leur composition que de la présentation matérielle des volumes, conduisait-elle presque automatiquement à placer en tête la théologie, même si cette discipline n'était pas nécessairement ce qui intéressait le plus le propriétaire.

### ***Des alternatives au système majoritaire ?***

Certes, d'autres choix classificatoires étaient possibles à la même époque : il existait des bibliothèques à caractère plus pratique, chez les médecins par exemple, ou des bibliothèques littéraires chez les gentilshommes. Mais les cadres de classement tout aussi « naturels » – c'est-à-dire répondant aux goûts et aux besoins concrets du propriétaire – qui ont pu être employés dans ces diverses bibliothèques n'ont pas servi de modèle à l'ensemble des métiers du livre<sup>19</sup>.

Tous ces classements particuliers ne furent jamais des concurrents sérieux au système habituel : il leur manquait sans doute une armature théorique ou une pratique assez généralisée pour les imposer ; sans compter que des classifications individuelles, plus ou moins spécialisées, convenaient moins bien aux besoins des professionnels du livre, qui avaient besoin d'un système encyclopédique adaptable à toutes les situations.

Ainsi pouvons-nous conclure que le choix général de placer la théologie au premier rang fut motivé par la recherche d'un ordre « naturel » qui comportait pour une part une composante idéologique et pour une part des considérations purement pratiques. Au début du XVIII<sup>e</sup> s., les jeux ne sont pourtant pas faits : nous allons voir, par l'exemple du libraire Prosper Marchand, qu'il exista à cette époque une alternative crédible, sur le plan théorique, au système que les libraires parisiens étaient en train de fixer.

---

<sup>17</sup> Je remercie Véronique Sarrazin de m'avoir suggéré cette piste de réflexion.

<sup>18</sup> La Théologie s'ouvrant elle-même toujours par la Bible, ordre inspiré par la révérence due au texte sacré aussi bien que par la simple logique (le texte source devant précéder les ouvrages qui en découlent). L'habitude de voir la Bible en première place des catalogues était si ancrée que les libraires s'arrangeaient, en général, pour commencer les inventaires de bibliothèques (en principe non ordonnés) par une Bible, selon une routine professionnelle que l'on pourrait qualifier de superstitieuse.

<sup>19</sup> Pour ces bibliothèques particulières, le fait de ne pas commencer par la Théologie n'était, à l'évidence, jugé ni anormal, ni scandaleux au XVII<sup>e</sup> s. Des ouvrages à destination d'un public mondain proposaient, dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> s., des systèmes bien différents qui mettaient au premier rang les sciences profanes. Voir par ex. Le Gallois, *Traité des plus belles bibliothèques de l'Europe... Avec une méthode pour dresser une bibliothèque*, Paris, E. Michallet, 1680 ; ainsi que la bibliothèque tournée vers les voyages et les langues étrangères de Melchisédech Thévenot, vendue en 1694 dans son cadre de classement d'origine par langues et nations. En 1685, Adrien Baillet propose dans ses *Jugements des savants sur les principaux ouvrages des auteurs* un plan bibliographique inversé par rapport aux pratiques savantes habituelles, ce qui renvoie la théologie au dernier rang.

## 2. Le catalogue Faultrier de Prosper Marchand : une « exception classificatoire » restée sans suite

La classification que le libraire parisien Prosper Marchand (1678-1756) publia en 1709 à l'occasion de la vente Faultrier<sup>20</sup> avait été mûrement réfléchi ; elle révélait une profonde originalité ainsi que des conceptions « modernes » en matière de bibliographie, si l'on peut employer ce terme si souvent galvaudé. Elle se distinguait des autres classifications savantes de l'époque notamment par le refus de placer la théologie au premier rang. Toutefois, du fait de la personnalité et du destin singulier de Prosper Marchand, son système ne fut employé que dans un seul catalogue et n'eut guère d'influence sur les pratiques des libraires parisiens. C'est donc l'histoire d'une impasse classificatoire que nous allons à présent retracer.

### *Prosper Marchand, un théoricien des premières années du XVIII<sup>e</sup> s.*

Prosper Marchand, reçu libraire en 1698, travailla seul ou associé à d'autres collègues dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> s. Il rédigea pour eux des catalogues et contribua, avec Gabriel Martin, à l'amélioration du système bibliographique usuel dans la limite des consignes qui lui étaient données. Parallèlement, il nourrissait une réflexion personnelle – déjà sensible dans les subdivisions du catalogue Giraud (*Bibliotheca D. Joannis Giraud*, 1707) – qu'il révéla publiquement en 1709 dans le *Catalogus librorum bibliothecae domini Joachimi Faultrier*. Cette même année, il parvenait au terme d'une évolution spirituelle qui l'amena à se convertir au protestantisme. À la fin de 1709, il dut quitter la France pour échapper aux persécutions. Il mena dès lors une vie d'intellectuel errant entre Pays-Bas et Angleterre.

Sur l'œuvre de Marchand comme bibliographe et de classificateur, on consultera les travaux de Christiane Berkvens-Stevelinck<sup>21</sup>. Nous nous intéresserons ici à la seule question de la place de la théologie dans la classification exposée par Marchand dans sa préface au catalogue Faultrier (*Praefatio, seu Epitome systematis bibliographici*), dont il a fait un véritable manifeste classificatoire.

### *Le glissement de la théologie au 2<sup>e</sup> rang*

La classification de Marchand compte toujours 5 classes si l'on veut, en fait 3 principales (*Scientia humana seu Philosophia, Scientia divina seu Theologia, Scientia eventuum seu Historia*) précédées d'une *Introductio seu Bibliographia*, et suivies d'un *Appendix* (polygraphes, mélanges, dictionnaires). Selon la façon de considérer cette classification, on dira que la théologie s'y retrouve 2<sup>e</sup> division sur 3, ou 3<sup>e</sup> sur 5 ; en tout cas elle a perdu sa traditionnelle position de tête.

Marchand qualifia en 1711 son catalogue Faultrier de « tout réformé, c'est-à-dire tout protestant, depuis le commencement jusqu'à la fin<sup>22</sup> ». Cette déclaration faite à G. Martin, sans doute avec un peu de provocation, s'avère difficile à interpréter : si la préférence de Marchand pour le protestantisme apparaît clairement dans le libellé des subdivisions à sujet religieux, on voit mal en quoi sa nouvelle religion peut conditionner l'architecture générale de la classification. Faudrait-il y voir pourtant l'explication du glissement de la Théologie en

<sup>20</sup> *Catalogus librorum bibliothecae domini Joachimi Faultrier... digestus a Prospero Marchand*, Paris, P. Marchand & J. Quillau, 1709, 8°. Joachim Faultrier, ancien intendant de Hainaut, s'était consacré aux lettres dans les dernières années de sa vie, après avoir servi Louis XIV.

<sup>21</sup> La vie et l'œuvre de P. Marchand ont été étudiés par Christiane Berkvens-Stevelinck d'après les archives conservées à l'université de Leyde. Cf. *Prosper Marchand, la vie et l'œuvre (1678-1756)*, Leyde : E. J. Brill, 1987 (voir en particulier le chapitre II, *Premières œuvres*, p. 15-26) ; « L'apport de Prosper Marchand au système des libraires de Paris » *De Gulden Passer*, 1978, p. 21-63 ; « Prosper Marchand : remarques sur la Bibliotheca Bultelliana : lettre ouverte à Gabriel Martin, 1711 », *Lias*, 17 (1990), p. 91-107.

<sup>22</sup> « Prosper Marchand : remarques sur la Bibliotheca Bultelliana », *art. cit.*, p. 99.



deuxième (ou troisième) position ? S'agirait-il d'un moyen de se démarquer de l'habitude catholique de placer la théologie en tête, et de se soustraire à la « révérence » que les autres bibliographes déclarent professer vis-à-vis d'une classe trop riche en écrits catholiques, du point de vue de Marchand ?

C. Berkvens-Stevelinck propose pour sa part d'y voir une intention annonciatrice des Lumières. Selon elle, il s'agit d'une « révolution », la Théologie se retrouvant désormais « à la traîne » de la Philosophie ou Science humaine ; Marchand anticiperait ainsi le « glissement d'intérêt de la théologie vers les sciences et les belles-lettres » que les historiens observeront un peu plus tard dans le XVIII<sup>e</sup> s.<sup>23</sup>

En ce qui me concerne, j'apporterai des réserves à cette conclusion, précisément parce que Marchand refuse d'assimiler numéro d'ordre et prééminence des classes : cette position théorique est même la clé de son système. La théologie n'est chez lui ni à la tête, ni à la traîne de quoi que ce soit. D'ailleurs, on ne voit pas ce qui, dans la psychologie de Marchand, justifierait cette relégation de la science divine. Récemment converti au protestantisme, n'est-il pas au contraire plein de vénération pour l'Écriture et de zèle pour sa nouvelle foi ? Pourquoi la théologie, dûment « protestantisée » dans ses subdivisions, ne conserverait-elle pas la première place ?

S'il y a révolution chez Marchand, c'est dans la force de sa réflexion théorique qui lui permet de proposer un système original<sup>24</sup>, sans être dupe de certaines illusions classificatoires largement répandues chez ses contemporains.

### ***Marchand et la bibliographie : une conception scientifique et laïcisée***

Si Marchand ne dit pas clairement pourquoi il a rangé ses divisions principales dans tel ou tel ordre, ses écrits nous permettent néanmoins de comprendre les grands principes qui guident sa démarche. L'idée profonde de Marchand est de faire de la bibliographie une *science*, et de ne faire entrer dans le système bibliographique que des arguments de logique, ou de raison naturelle, en excluant toute considération subjective telle que le degré de dignité des différentes branches du savoir. Les bibliographes contemporains de Marchand pouvaient invoquer la notion de prééminence pour disposer les subdivisions les unes par rapport aux autres : c'est pour notre libraire un raisonnement vicieux à rejeter complètement, y compris pour la matière considérée comme la plus digne de respect : la religion.

Marchand l'affirme nettement lorsqu'il fait (en 1711) la critique du catalogue Bulteau que lui a adressé Gabriel Martin. Niant que « le respect qu'on a pour un ouvrage [doive] être de quelque considération lorsqu'il s'agit de le ranger dans une bibliothèque », il ne veut pas que la Bible soit placée en tête de la Théologie, comme le veut la tradition reprise par Martin. Elle

---

<sup>23</sup> Mais qui n'apparaît pas dans la bibliothèque Faultrier : la théologie y représente 34%, taux conforme à la production du XVII<sup>e</sup> s. Cf. CBS, *Prosper Marchand, op. cit.*, p. 15-26.

<sup>24</sup> Mais qui a pu néanmoins s'inspirer d'ouvrages antérieurs tels que : J. Lomeyer, pasteur de Zutphen, *De bibliothecis liber singularis*, 1674 (2<sup>e</sup> éd. Utrecht, 1680). Marchand a pu trouver chez Lomeyer un modèle pour son cadre de classement : la situation médiane de la théologie, la création en tête de classement d'une division consacrée aux généralités, et en fin de classement d'une division pour les extraits, mélanges et polygraphes, pourraient venir de ce traité. Marchand a pu en tirer surtout l'idée capitale de l'arbitraire des classifications (matérielles ou intellectuelles), point de vue rarement exprimé dans les traités bibliothéconomiques de l'époque. Lomeyer déclare en effet (p. 400 de la 2<sup>e</sup> éd.) « *Librorum dispositio arbitraria est, eam tamen cum jucunditate & utilitate conjunctam esse oportet : quod fiet si libri eleganter compingantur, compacti judiciose collocentur. Quibusdam haec librorum in certas classes distributio arridet : ut in prima sint Biblia sacra...* [Suit un premier exemple de classification, de 1. 'Bible et théologiens' à 7. 'Universalis' ou généralités]. *Alii in bibliothecis novem ordines constituunt, quorum primus continet libros universales...* » [Suit un deuxième exemple, de 1. Généralités à 9. Polygraphie]. Ce 'quibusdam haec librorum distributio arridet' ('cette classification plaît à certains...') montre bien avec quel détachement Lomeyer envisage la question de l'ordre des divisions : selon lui l'intérêt du classement réside dans l'agrément et l'utilité pour le lecteur, pour le reste le choix de la classification est indifférent.

doit au contraire être précédée des Prolégomènes, Apparats et Introductions, selon l'ordre logique, comme on le fait pour toute science. Car « il ne s'agit ici que de disposer une bibliothèque dans l'ordre le plus commode qu'on peut lui donner, et nullement du respect que nous devons avoir pour l'Écriture sainte »<sup>25</sup>.

Pour sa part, si Marchand a placé en tête de sa propre classification la rubrique préliminaire *Introductio seu Bibliographia*, c'est pour une raison de pure logique interne. En effet, de par sa nature propédeutique, la Bibliographie est la science qui doit être présentée au lecteur du catalogue avant les autres ; non qu'elle leur soit supérieure en quelque manière, mais parce qu'elle est nécessaire à la connaissance de celles-ci.

Ainsi, si Marchand n'a pas dit pourquoi il a voulu placer la théologie au deuxième rang, nous savons au moins pourquoi il ne s'est pas senti tenu de la laisser au premier rang. De ses principes scientifiques découle une méthode classificatoire rigoureuse et laïcisée – si l'on peut employer le terme à cette date –, qui exclut la révérence due à la religion de la technique bibliographique, les deux notions se situant sur des plans différents. On ne saurait séparer plus nettement, sur le plan théorique, le domaine de la spiritualité – le sentiment intérieur du respect dû à la religion – et le domaine du travail intellectuel et de la science.

Le nouveau système de Marchand aurait pu obtenir une plus large audience par sa rigueur intellectuelle, et ainsi débarrasser, de manière précoce (bien avant les réflexions des Encyclopédistes), la classification usuelle des connotations idéologiques catholiques et « réactionnaires » qu'elle véhicula jusqu'au XIX<sup>e</sup> s. Mais sans doute les esprits n'étaient-ils pas mûrs pour accepter ce point de vue très moderne. D'autre part, la révélation publique du protestantisme de Marchand rendait difficile toute adhésion ouverte à son système, ce qui laissa le champ libre à Gabriel Martin et à sa pratique plus conservatrice.

## Conclusion

Après l'échec de la réforme de Prosper Marchand, le terrain demeura occupé, et de manière de plus en plus hégémonique tout au long du XVIII<sup>e</sup> s., par le système bibliographique dit 'des libraires de Paris'. C'est par le biais de cette généralisation d'un même cadre de classement que le placement de la théologie en tête est devenu une pratique normative dans les bibliothèques d'Ancien Régime tant publiques que privées : d'un choix qui n'était, au départ, que celui d'un certain type de bibliothèques et de bibliographies savantes, on est passé à une normalisation de fait sous l'effet, d'une part, de l'imitation de modèles prestigieux, et d'autre part, de la transmission de pratiques professionnelles de plus en plus codifiées chez les libraires et les bibliothécaires.

Ainsi, la fixation du système commun dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> s., sous l'influence déterminante du libraire et classificateur Gabriel Martin, se traduira-t-elle par le rétrécissement du champ des possibles en matière de classification de bibliothèques. Certes, tout au long du XVIII<sup>e</sup> s., on connaîtra des bibliothèques privées dotées d'un classement particulier ; des théoriciens, par ailleurs, s'élèveront contre la classification habituelle et tenteront de la modifier ou de la renverser tout à fait. Mais tous ces systèmes manqueront, soit d'application pratique, soit de visibilité et de pérennité et ne pourront servir de modèle de remplacement. C'est ainsi que, cuirassée par son emploi généralisé aussi bien en théorie qu'en pratique, la classification des libraires traversera la Révolution sans trop d'encombres, et retrouvera à la Restauration un second souffle qui prolongera son usage pendant encore trois quarts de siècle. Devenue l'incarnation du génie bibliographique français, la classification des libraires revue par Brunet se maintient dans les bibliothèques publiques jusque vers 1900. C'est ce qui explique que le premier rang accordé à la théologie, héritage des bibliothèques

---

<sup>25</sup> « Remarques... », *art. cit.* p. 96.

savantes des années 1600, ait connu une étonnante longévité de trois siècles, résistant jusqu'à l'orée du XX<sup>e</sup> siècle aux critiques des bibliographes modernes et au décalage de plus en plus marqué avec la production éditoriale et les demandes des lecteurs.